

**DELIBERATION N° 2022.12.04**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice	: 19
Présents	: 15
Votants	: 19

**Étaient présents :**

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Judith **TERNIER**, Fabrice **VAN BELLE**, Christelle **DELEPLACE**, Denise **DUCROUX**, Adjoint ;

Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Isabelle **CANDELIER**, Brigitte **MAINGUET**, Éric **TIRLEMONT**, Sylvaine **DELVOYE**, Théo **VANENGELANDT**, Fabienne **MEPLON**, Maurice **VANDEWALLE**,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient absents ayant donné procuration :**

Guillaume **LIETARD**, ayant donné procuration à Yves **MARTIN**

Marie-Claire **NAESSENS**, ayant donné procuration à Denise **DUCROUX**

Olivier **MORVAN**, ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**

Aurélien **MALAQUIN**, ayant donné procuration à Sylvaine **DELVOYE**

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

Brigitte **MAINGUET** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2022.12.04**

**PARTICIPATION COMMUNALES AUX DEUX VOYAGES DU GROUPE SCOLAIRE ALAIN  
DECAUX ET MODALITÉS DE PAIEMENT DES FAMILLES**

M. LE MAIRE INFORME que Les 3 classes de maternelle souhaitent réaliser une classe de mer sur la Côte d'Opale avec **2 nuitées** (avec les TPS et les PS sur une seule journée financée sur le budget « Sorties » de la classe).

Le devis prévoit **220 euros/élève** soit  $220 \times 42 = 9\,240$  euros.

La classe de CM2 souhaite effectuer une classe verte de **4 nuitées**, au Val Joly. (En lien avec son projet nature et la réduction des coûts liés au transport).

Le devis prévoit **319 euros/élève** soit  $319 \times 24 = 7\,656$  euros (transport + séjour + activités).

Nous estimons une participation des familles de l'ordre de 75 euros maternelles et de l'ordre de la moitié pour la classe verte des CM2 soit 1

Le reste à charge serait financé par les **budgets sorties, les actions de l'école, les actions APE et une dotation mairie**, selon les tableaux de répartition ci-dessous :

<b>Séjour classe de mer Maternelle</b>		
<i>Maternelle</i>	<i>Financements</i>	<i>Restant dû</i>
Coût total du voyage	9 240 euros	9 240 euros
Participation des familles	75 x 42 = 3 150 euros	6 090 euros
Participation de la mairie	<b>60% du reste à charge soit 3 654 euros</b>	2 436 euros
Budget sortie alloué pour l'année	720 euros x2 = 1 440 euros	996 euros
Participation APE	Estimation + ou – 300 euros	696 euros
Actions école	<b>696 euros</b>	0 euro

<b>Séjour classe verte CM2</b>		
<i>Maternelle</i>	<i>Financements</i>	<i>Restant dû</i>
Coût total du voyage	7 656 euros	7 656,00 euros
Participation des familles	160 x 24 = 3 840 euros	3 816,00 euros
Participation de la mairie	<b>60 % du reste à charge soit 2 289,60€</b>	1 526,40 euros
Budget sortie alloué pour l'année	720 euros – 101,50 = 618,50	717,10 euros
Participation APE	Estimation + ou – 300 euros	509,30 euros
Actions école	<b>509,30 euros</b>	0 euro

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune participe aux deux voyages pour un montant total de 5 943,60 €. Concernant le coût du voyage par les familles, il est proposé d'acter un paiement en maximum 3 versements, tous devant être effectués avant le départ.

**Après en avoir délibéré,**

**Les participations communales aux deux voyages du groupe scolaire Alain Decaux ainsi que les modalités de paiement des familles sont APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
le 14 février 2023

Le Maire,  
  
Ludovic PROISY